

DACP

REF : DACP2012054

Signataire : ED/ESP

Séance du Conseil Municipal du 25/10/2012

RAPPORTEUR : Jean-François MONINO

OBJET : Avenant de transfert n°1 relatif au marché de fourniture et pose de pneumatiques pour les véhicules de la ville. Années 2011 et 2012. Approbation de l'avenant et autorisation de signature.

EXPOSE :

Le marché relatif à la fourniture et pose de pneumatique pour les véhicules de la ville comporte deux lots :

- le lot n°1 : fourniture de pneumatique pour les véhicules légers
- le lot n°2 : fourniture et pose de pneumatiques pour les poids lourds et engins spéciaux

Ces deux lots ont été notifiés le 22 mars 2011 à la société ACTIVITES MATERIELS COLLECTIVITES (AMC).

Or, aux termes d'un acte sous seing privé en date du 13 avril 2012, la société AMC (AUTOMOTIVE MARKETING CORPORATION) a été constituée ayant pour objet la distribution de pièces d'équipements pour l'automobile et activités annexes.

A la suite de la création de cette entreprise, la cession de fonds de commerce entre la société ACTIVITES MATERIELS COLLECTIVITES et la société AMC (AUTOMOTIVE MARKETING CORPORATION) a pris effet au 1^{er} juillet 2012.

Ainsi, la société AMC (AUTOMOTIVE MARKETING CORPORATION) AMC reprend l'ensemble des engagements de la société ACTIVITES MATERIELS COLLECTIVITES (AMC) à l'égard de ses cocontractants et à l'égard des tiers.

Cet avenant n'emporte aucune incidence financière sur le marché.

En conséquence de ces éléments, il y a lieu de transférer par avenant les marchés notifiés à la société ACTIVITES MATERIELS COLLECTIVITES (AMC) vers la société AUTOMOTIVE MARKETING CORPORATION (AMC) pour une durée allant de la notification de cet avenant jusqu'au 31 décembre 2012, date d'échéance du marché.

En conséquence de ces éléments, il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver le projet d'avenant de transfert entre les sociétés ACTIVITES MATERIELS COLLECTIVITES et AUTOMOTIVE MARKETING CORPORATION et autoriser le Maire à le signer.

Avis favorable de la Commission n°2.

Direction Générale des Ressources / Direction des Achats et de la Commande Publique

DACP

REF : DACP2012054

Signataire : ED/ESP

OBJET : Avenant de transfert n°1 relatif au marché de fourniture et pose de pneumatiques pour les véhicules de la ville. Années 2011 et 2012. Approbation de l'avenant et autorisation de signature.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Codes des Marchés Publics et notamment son article 20,

Vu le marché relatif à la fourniture et pose de pneumatiques pour les véhicules de la ville pour les années 2011 et 2012 – Lots n°1 et n°2 notifiés à l'entreprise ACTIVITES MATERIELS COLLECTIVITES le 22 mars 2011,

Vu le budget communal,

Considérant que la cession de fonds de commerce entre la société ACTIVITES MATERIELS COLLECTIVITES et la société AMC (AUTOMOTIVE MARKETING CORPORATION) a pris effet au 1^{er} juillet 2012,

A l'unanimité.

DELIBERE :

APPROUVE l'avenant n°1 de transfert relatif au marché de fourniture et pose de pneumatiques pour les véhicules de la ville pour les années 2011 et 2012 de l'entreprise ACTIVITES MATERIELS COLLECTIVITES à l'entreprise AMC (AUTOMOTIVE MARKETING CORPORATION) pour les lots suivants :

- lot n°1 : Fourniture de pneumatique pour les véhicules légers
- lot n°2 : Fourniture et pose de pneumatiques pour les poids lourds et engins spéciaux

Cet avenant est valable de sa notification jusqu'au 31 décembre 2012, date d'échéance du marché.

AUTORISE le Maire à signer l'avenant susvisé avec l'entreprise AMC (AUTOMOTIVE MARKETING CORPORATION).

Pour le Maire

L'adjoint délégué

Reçu en Préfecture le : 09/11/2012

Publié le : 31/10/2012

Certifié exécutoire le : 09/11/2012

Pour le Maire

L'Adjoint délégué